



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Reglementation

Question écrite n° 39597

Texte de la question

M Jacques Rimbault attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, sur les menaces que la loi bancaire du 24 janvier 1984 fait peser sur les sociétés de caution mutuelle. Ces sociétés, qui ont un rôle spécifique à jouer pour l'aide aux projets et au développement des entreprises artisanales et des PME, peuvent difficilement être assimilées aux banques et établissements financiers classiques. C'est pourquoi il lui demande d'organiser une table ronde avec les représentants des sociétés de caution mutuelle afin de défendre leur spécificité au regard de la législation actuelle.

Données clés

Auteur : [M. Rimbault Jacques](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39597

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie, finances et privatisation.

Ministère attributaire : économie, finances et privatisation.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1813